



CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
GENERALE

T/PET.5/575  
26 avril 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU COMITE DE BASE DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN DE  
BOGA-MAHOLE CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du  
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE d'une lettre écrite à la main

Le 27 mars 1955

Comité U.P.C. Boga-Mahole, B.P. 33  
Eséka

à Monsieur le Secrétaire Général  
de l'Organisation des Nations Unies

Monsieur,

La population autochtone de Boga-Mahole, réunie en assemblée générale au  
nombre de 200 personnes le 27 mars 1955,

Ayant appris que des poursuites judiciaires sont engagées au Cameroun contre  
les dirigeants du mouvement de l'U.P.C. qui est à l'avant-garde de la lutte de  
libération, et particulièrement contre Fozo'o Ekabé, Directeur du journal  
Populaire "Etoile" Kingue Abel et Ngcm Jacques respectivement vice-Président et  
membre du comité Directeur de l'Union des Populations du Cameroun, à la suite d'un  
communiqué de presse publié dans le Journal Etoile, communiqué qui exprimait  
hautement des plaintes des masses populaires contre le développement de plus en  
plus accentué du terrorisme au Cameroun. Etant informé que le bureau politique  
de l'U.P.C. pour le motif inavoué par les autorités françaises est traqué par la  
justice.

Que le 5 mars 1955 le secrétaire général de l'U.P.C. Ruben Um Nyobe a été  
salué par un mandat de comparution, décerné contre lui par le Juge d'Instruction  
Georges Gau, le convocant pour lundi le 7 mars 55 à 17 heures, qu'à Yaoundé

le 17 mars 55, le même mandat par le Juge d'Instruction du 2e cabinet de Yaoundé.

Considérant que l'Administration de M. Roland Pre contre le seul mouvement National qui lutte sans relâche pour l'unité et l'indépendance du Cameroun. C'est le peuple Camerounais tout entier qui est visé.

L'assemblée élève une véhémence protestation contre l'inauguration des poursuites judiciaires à l'égard des Mouvements d'indépendance qui, dans le cadre de la charte de l'O.N.U., lutte contre les colonialismes dans notre pays, condamne la politique de force d'emprisonnement qui viole les principes internationaux de tutelle et la charte de l'O.N.U. ainsi que la déclaration Universelle des Droits de l'homme, signale à l'opinion mondiale les mesures de repression sanglante prises par les autorités françaises au Cameroun.

Invite les Camerounais à s'unir pour aller de l'avant vers l'unification et l'indépendance Nationale.

P. l'Assemblée organisée par le Comité  
de base de l'U.P.C. de Boga-Mahole.

-----